



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

PREFECTURE
DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
Tél. : : 04.84.35.42.68
n°1314-2011 ENREG

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC SOCIÉTÉ LOCYLA à Fuveau

En exécution de l'arrêté du Préfet n°1314 -2011 ENR du 28 septembre 2011, il sera procédé à une consultation du public au sujet de la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, formulée par la société LOCYLA domiciliée au lieu-dit « La Meunière » 5995 CD 6 13480 Cabriès pour les rubriques ci-dessous :

- n°1510-2 -entrepôts couverts (stockage de matières ou produits ou substances combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes dans des),
- n°1530-2 – dépôt de bois, papiers, cartons ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés,
- n°2662-2 – stockage de polymères (matières plastiques, caoutchouc, élastomères, résines et adhésifs synthétiques),
- n°2663 1-b– stockage de pneumatiques et produits dont 50 % au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchouc, élastomères, résines et adhésifs synthétiques)
- n°2663-2-b –dans les autres cas

sises dans l'entrepôt couvert 2 situé secteur Saint-Charles RD 6sur le territoire de la commune de Fuveau.

Le dossier et le registre de consultation du public seront déposés en Mairies de FUYVEAU, PEYNIER et de ROUSSET, **du lundi 24 octobre 2011 au lundi 21 novembre 2011 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables aux heures d'ouverture des bureaux et consigner sur ce registre, ses observations ou les adresser par écrit aux mairies concernées ou en préfecture des Bouches-du-Rhône.

Les adresses des services concernés sont les suivantes :

- Mairie de Fuveau Hôtel de Ville Boulevard Emile Loubet (13710),
- Mairie de Peynier Hôtel de Ville 1 cours Albéric Laurent(13790),
- Mairie de Rousset Hôtel de Ville Service Urbanisme Place Paul Borde (13790),
- Préfecture des Bouches-du-Rhône
Direction des Collectivités Locales et du Développement Durable
Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
Porte 419 Boulevard Paul Peytral 13282 MARSEILLE Cedex 20

Le préfet des Bouches-du-Rhône est l'autorité compétente pour prendre la décision finale d'enregistrement sous la forme d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au 1 de l'article L.521-7 du code de l'environnement, ou d'un arrêté de refus au moyen d'une décision individuelle...

Marseille, le 28 SEP. 2011
Pour le Préfet
L'Adjoint au chef de
Bureau des Installations classées
Pour la Protection de l'Environnement

